

Club Alpin Français des Aravis
3 rue du Chanoine Pochat Baron 74230 THONES

Assemblée Générale ordinaire du 8 novembre 2024

Procès-verbal des délibérations

Le 8 novembre 2024 à 19h30 se sont réunis en Assemblée Générale, les membres du Caf des Aravis sur convocation régulièrement faite à l'Espace Cœur des Vallées à Thônes. Quatre-vingt-neuf personnes, adhérents et non adhérents, répondent présentes.

Le président du Caf des Aravis ouvre cette Assemblée Générale par un temps de convivialité. Les adhérents ayant des impératifs en cours de soirée peuvent ainsi profiter d'un moment de partage.

La séance est ouverte à vingt heure sous la présidence de Monsieur Clément OHRESSER, en sa qualité de président du CAF des Aravis, Madame Céline MISSILLIER assure les fonctions de secrétaire.

Sont présents et assistent à la réunion 82 membres du CAF des Aravis et notamment 12 membres du Comité Directeur :

Chantal BALADOU	Bérangère DEBREST	Julien REMY
Nathalie BALSOU	Vivien FOREST	Roland RUFFON
Fabien BOURY	Franck LANGLOIS	
Olivier CHATAIN	Céline MISSILLIER	
Jean Luc DANDEL	Clément OHRESSER	

Excusés: Ludovic BRISSET, Ronan LEROUX, Cécile ROUSSEAU

1/ Mot de bienvenue du président et désignation de deux scrutateurs

Le président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du CAF Aravis présents pour cette nouvelle Assemblée Générale. Le Compte-Rendu de cette Assemblée Générale est assuré par la secrétaire.

Le président adresse ses remerciements aux bénévoles impliqués dans le club. Il valorise le travail effectué et rappelle leur importance au sein du club. Il informe de la bonne santé du Club et de l'importance du changement de bénévoles pour maintenir le Club vivant.

- **Désignation de deux scrutateurs** : Se sont portés volontaires et ont été approuvés :

Fabien LESCOT et Etienne VIOLLET

- **Demande d'approbation du dernier Procès-Verbal**

Le Président soumet à l'assemblée, l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 novembre 2023 :

- **Vote du Procès-Verbal 2023 : adopté par l'assemblée à l'unanimité**

2. Bilan Moral des Activités

Le Club est composé d'une vingtaine de commissions dont quatre transversales, profitant à de nombreuses activités. Chaque commission du club est présentée, le bilan des actions, les besoins, les problématiques, les projets.

Formations : trois formations de premier niveau ont été proposées en interne aux adhérents : Neige et Avalanche, Carto Orientation, et Ski de randonnée.

Matériel EPI : le Club a investi dans des Équipements et Protections de Sécurité. Ce matériel est utilisé uniquement pour les sorties collectives du club.

Milieu Montagnard : pour l'année 2024 cette commission a été mise en pause faute de responsable. Une soirée ciné-débat a pu être proposée sur le thème de l'écomobilité.

Un appel est lancé aux adhérents pour entrer dans ce groupe et mettre en place des actions de sensibilisation, de valorisation, de protection du milieu montagnard.

Entretien équipement falaises et sites : Nouveauté pour 2024. Deux actions ont été menées : le nettoyage du site d'escalade du Nant Gauthier (*Comburce*), et un rééquipement de grande voie du côté de *Gramusset*. Des jeunes du CFMM ont contribué à la deuxième action.

Ecole d'escalade : Ce groupe intègre des cours d'escalade proposés à des jeunes de 7 à 18 ans avec pour but la progression et l'autonomie. Plus de 100 jeunes participent à cette activité. L'encadrement des groupes est assuré par des encadrants bénévoles ; le club a bénéficié également d'une mise à disposition d'un Educateur Territorial des Activités Physique et Sportive via la Mairie de Thônes. Différentes actions sont menées : séances en gymnase, séances en extérieur, contest, stage pour les adolescents.

Ecole d'aventure:

Cette école est composée de deux groupes. Un point commun : la démarche pédagogique et la progression technique.

Le premier groupe concerne la pratique du ski hors-piste et du ski de randonnée pour des adolescents de 12-18 ans, le second est tourné vers la pratique de l'alpinisme pour jeunes de 15-18ans. Une dizaine de sorties a été faite pour chaque groupe.

Canyoning : le groupe a été moins actif que les années précédentes : les conditions n'étaient pas optimales, et les encadrants n'avaient pas beaucoup de disponibilités. Il est rappelé que pour les sorties collectives, le Club propose de la location de matériel.

Alpinisme : cette commission regroupe une diversité de pratiques (terrain d'aventure, terrain glaciaire, cascade de glace), 13 sorties ont été assurées (journée découverte, sorties collectives pour initiés, semaine de stage pour débutants et initiés).

Ski de randonnée : seize sorties ont été réalisées malgré un enneigement et des conditions peu évidentes. Les sorties ont été données dans les Aravis et dans d'autres massifs. Une nouveauté : un cycle a été proposé pour des adhérents initiés mais non confirmés avec une démarche de progression. Cette activité connaît une forte demande pour un faible nombre d'encadrants bénévoles.

Ski alpinisme : ce groupe proche du ski de randonnée consiste à évoluer dans des terrains plus techniques nécessitant du matériel spécifique. Autre type de sortie collective : cumul de dénivelé important, mais ce format n'a pas eu de succès.

Ski de fond : deux groupes ont été formés : celui des débutants, encadré par un professionnel, et celui des initiés, encadré par un encadrant bénévole mais ce dernier a dû se faire remplacer par un professionnel en début de saison.

Préparation Physique et Sportive: une séance hebdomadaire a été assurée quasi toute l'année par un encadrants bénévoles. Une quarantaine de participants ont suivi cette activité. Elle se déroule de début octobre à avril en gymnase.

Escalade Adulte et gestion du mur : deuxième plus grosse activité du Club. Trois créneaux hebdomadaires sont proposés au gymnase de la Curiaz pour les adhérents autonomes. Face à une surfréquentation et un problème de sécurité, une jauge a été arrêtée à 200 adhérents, à répartir sur trois créneaux : ce quota est déjà atteint.

En parallèle, des cours ont été assurés par une professionnelle pour des initiés et des confirmés.

La gestion du mur est assurée par des bénévoles avec rééquipement des voies.

Yoga : les séances hebdomadaires ont été encadrées par un professionnel à la Maison des Associations. Le nombre de

participants était à son maximum.

Marche nordique : séance hebdomadaire

Randonnée Montagne et alpine : 21 sorties réalisées. Nombreux encadrants pour cette activité pour peu de participants. Sorties originales proposées (bivouac, fondue, nuitée en refuge).

Raquettes : peu de sorties collectives pour l'hiver 2024.

Parapente : des sorties en autonomie ont été faites grâce au réseautage, des vols biplaces ont été assurés, le partenariat avec l'école de parapentes *AirLink* a été maintenu.

Séjour multi activités : proposé en cours d'été à Pralognan la Vanoise avec nuitée en camping. Une quinzaine de participants en résultat ; ce séjour sera reconduit en 2025 avec l'espoir d'avoir plus de monde.

Une adhérente amène la question de la pertinence de la période choisie ; elle propose de privilégier un week-end prolongé en mai par exemple. La date devra être arrêtée au plus tôt pour que les adhérents intéressés puissent s'organiser. Le président prend note de cette suggestion.

- **Vote du bilan des activités : adopté par l'assemblée à l'unanimité**

3. Bilan Financier

Compte-rendu des vérificateurs aux comptes (cf. Annexe 1):

Les vérificateurs aux comptes Cyril BERTEZ et Mathilde GAIFFE ont effectué un contrôle au cours de l'année sur 30% des factures du club. Ils confirment la cohérence du travail effectué par le trésorier : le *Quitus lui est donné*.

Présentation du budget réalisé (cf. Annexe 2):

Le résultat de l'exercice 2023-2024 : - 9687€ (contre - 16 201€ budgétisé et validé à la dernière Assemblée Générale). Le résultat atteste le volume des activités du Club.

L'écart entre le prévisionnel et le réalisé a différentes explications : les activités sont tributaires de la météo, le budget pour le séjour multi activité a été réduit, et il y a eu peu d'action de type soirée conférence.

Le pôle formation est celui qui est le moins équilibré.

Le principal des recettes du Club correspond à 740 adhésions plus certaines participations spécifiques pour

certaines activités.

Un adhérent demande s'il est possible d'envoyer un détail du budget par activité pour se faire une idée du résultat. Le trésorier valide.

- **Vote du Budget Réalisé : *Approbation unanime***

4 Projets d'activités et nouveautés pour 2024-2025 :

- Mise en place d'une toponymie : une liste est mise en ligne sur le site internet du Club, elle permet de recenser les topos des adhérents, elle compte à ce jour 81 références.
- Soirée à thème : un appel est lancé aux personnes présentes pour tout nouveau projet.
- Escalade adulte : des créneaux de grimpe en salle seront possibles certains week-end.

5. Désignation des nouveaux vérificateurs aux comptes :

Christophe KOCH-MATHIAN et Gaëtan PINAR se proposent comme nouveaux vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2024-2025.

6. Présentation du budget prévisionnel (cf. Annexe 3):

Le résultat du Budget prévisionnel serait -19 393 €. Trois types d'actions justifient ce résultat :

- une dépense non prévue pour la commission escalade jeunes : la Mairie a informé le Club que l'Éducateur Territorial des Activités Physique et Sportive ne pourrait pas être mis à disposition cette année suite à un problème de santé. Les membres de la Commission escalade jeunes ont dû trouver et engager un Diplômé d'État pour assurer l'encadrement. Cela représentera un coût de 9000€ à charge du Club.
- les actions de formations, et les actions jeunes. Les économies du Club sont utilisées pour ce type d'actions.

Le trésorier informe qu'en fin d'exercice, le Club disposait de 43000€. Il précise que le budget prévisionnel présenté ne sera pas à l'identique du budget réalisé : ce dernier devrait baisser en moyenne de moitié.

Une adhérente demande le nombre de personnes bénéficiant de sorties collectives ou d'actions du Club.

- Le président explique que le montant de la participation du Club est la moins chère de France, elle n'a pas été réévaluée depuis de nombreuses années. Le tarif étant attractif, on pourrait évaluer à 350 personnes adhérant au Club pour bénéficier de l'assurance et des réductions en refuge.
Le nombre d'actifs serait entre 350 et 400 personnes toutes activités confondues. Le nombre de participant pour les écoles jeunes, l'escalade adulte et la préparation physique et sportive sont calculables, pour d'autres activités le calcul est plus compliqué.
- **Vote du Budget Prévisionnel : 1 contre, 2 abstentions, adoption à la majorité**

7. Echange avec les adhérents

- La formule pour la **carte USCA** connaît une modification d'organisation. Elle était jusqu'à l'an dernier commandable avec la prise d'adhésion, avec son prix de nombreux adhérents la demandaient mais un certain nombre ne venait pas la récupérer. Pour 2024-2025, un mail sera envoyé aux adhérents avec deux dates de permanences : la carte sera à acheter sur place au local du Club.

- En restant dans une thématique proche, un point est fait sur les **forfaits de ski de fond**. Pour un gain de temps et d'efficacité, la commande de forfait de ski de fond Aravis sera proposé à la suite de l'assemblée générale, une permanence sera également proposée le 22 novembre au local du Club.

Un adhérent demande s'il y a un tarif préférentiel spécial membres du CAF Aravis : pas de tarif préférentiel mais un simple service rendu par les adhérents du Club.

8. Election du Comité Directeur du CAF des Aravis (cf. Annexe 4):

Le nombre de places est plafonné à 24 d'après nos statuts ; l'élection est pour une olympiade de 4ans, une démission peut être faite en cours d'olympiade.

Huit membres sortants pour cette année : parmi eux, quatre ne reconduisent pas leur place et un membre est démissionnaire. Le président fait un appel à candidatures, cinq personnes se manifestent : Cyril BERTEZ, Cédric PINEL, Anaëlle JAMIN, Ludovic CHARLEUX et Pascal STEFANI.

- **Vote de la liste des candidats reconduits et des nouveaux : Approbation unanime**

15 membres du Comité Directeur pour 2024-2025 :

Chantal BALADOU	Ludovic CHARLEUX	Julien REMY
Nathalie BALS	Bérangère DEBREST	Pascal STEFANI
Jean Robert BERGOEND	Anaëlle JAMIN	
Cyril BERTEZ	Franck LANGLOIS	
Fabien BOURY	Céline MISSILLIER	
Ludovic BRISSET	Clément OHRESSER	
Olivier CHATAIN	Cédric PINEL	

Election du Bureau du Caf des Aravis

Les membres du Comité Directeur se réunissent afin d'élire le Bureau suivant :

président : Clément OHRESSER

vice-présidents: Nathalie BALS et Cédric PINEL

trésorier : Olivier CHATAIN

secrétaire : Céline MISSILLIER

secrétaire adjointe : Bérangère DEBREST

La nouvelle composition du Bureau du Caf des Aravis est annoncée à l'assemblée.

Le Président clôture cette Assemblée Générale Ordinaire du Caf des Aravis à 22h. Le temps pour le verre de l'amitié reprend pour les adhérents n'ayant pas d'impératifs.

Clément OHRESSER
Président



Céline MISSILLIER
Secrétaire





Rapport des vérificateurs aux comptes relatif aux comptes annuels de l'association CAF des Aravis à l'attention de l'Assemblée Générale du CAF des Aravis du 8 Novembre 2024.

En notre qualité de vérificateurs aux comptes, nous avons contrôlé la comptabilité et les comptes annuels constitués des comptes de bilan et des excédents et profits de l'association CAF des Aravis, pour l'exercice se terminant au 30 septembre 2023.

La tenue de la comptabilité incombe au trésorier (via délégation de pouvoirs du président) alors que notre fonction est de contrôler et d'évaluer cette dernière.

Compte tenu des examens effectués par sondages, nous confirmons que :

- Les soldes des comptes de bilan sont justifiés,
- Les justificatifs correspondent à la comptabilité,
- La comptabilité est tenue correctement et dans les règles de l'art.

Sur la base de notre évaluation, la comptabilité et les comptes annuels répondent aux dispositions du droit français et des statuts.

Nous recommandons l'adoption des présents comptes annuels de l'association faisant apparaître une perte de 9 687.16 €, et une trésorerie positive de 43 552.26€.

25 dépenses pour un montant total de 38 493€ ont été contrôlées, cela représente 12% des dépenses en nombre et 50% en valeur.

Thônes, le 9 octobre 2024

Mathilde GAIFFE

Cyril BERTEZ